

Réveillez vous !

Autrefois le « chasse chien » était un messenger chargé d'annoncer les nouvelles dans les fermes. Il se munissait d'un bâton pour éviter de se faire mordre par le molosse qui pouvait garder les lieux.

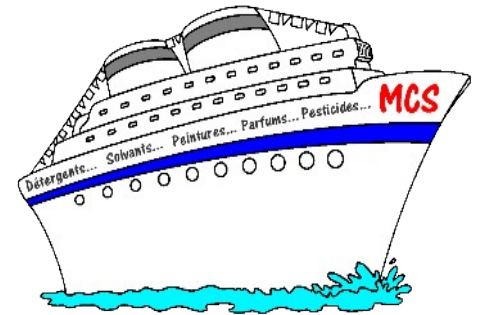
Périodique gratuit édité par le groupe local de Générations Futures des Hautes-Pyrénées. Et publié chaque fois que ses auteurs en auront le courage et l'envie !



M. C. S.*

Une croisière vers l'enfer !

* multiple chemical sensitivity



Depuis 1996, le syndrome de sensibilité chimique multiple (SCM) ou poly-sensibilité chimique (PC), ou MCS en anglais, est défini par l'Organisation Mondiale pour la santé (OMS) comme « une affection acquise caractérisée par la répétition de symptômes touchant de multiples organes qui surviennent lors de l'exposition à diverses substances chimiques à des concentrations bien inférieures à celles connues pour entraîner les effets sur la population ».

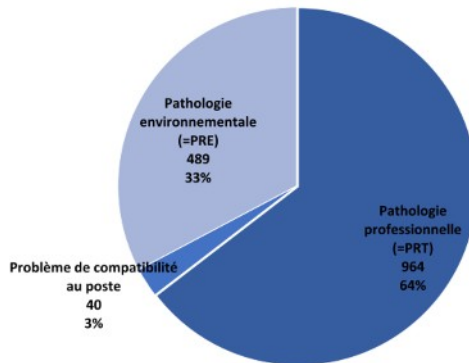
Plus simplement dit, c'est une intolérance ressentie par certaines personnes au contact d'odeurs de substances telles les dérivés de pétrole, les parfums, les pesticides, les matières synthétiques, les fumées diverses ou les peintures et ceci à des doses très faibles. L'exposition à ces produits peut être respiratoire, digestive ou cutanée. Selon le rapport d'étude Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (1) réalisé par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), plus de 400 expositions différentes ont été rapportées pour les problèmes de santé liés aux PC !

maladie, 12,8% aux États-Unis pour une croissance de 300 % en 10 ans. De quoi s'inquiéter un peu, non ?

Les patients sont pour plus des deux tiers des femmes. Les pathologies, majoritairement en relation avec l'environnement (PRE) ou le travail (PRT), sont le plus fréquemment d'ordre respiratoire (asthme, toux, rhinite, difficulté à respirer) ou cutanées (dermite allergique ou irritante (urticaire et érythème) mais peuvent aussi être d'ordre psychique et se traduire par une altération de l'humeur, des fonctions cognitives, des troubles du sommeil, une fatigue chronique, une perte de motivation et une incapacité à ressentir des émotions positives (anhédonie).

(35,1 % des patients), les détergents, désinfectants et composés (25,4 %), les parfums, odeurs (19,9 %) et les agents chimiques organiques sans précision (17,5 %).

Les autres conséquences de cette hypersensibilité peuvent se traduire par une altération importante de la vie de la personne comme la perte de son travail, une inaptitude à maintenir les interactions sociales à cause de l'incapacité à approcher des personnes portant des traces de molécules sensibles comme les produits d'hygiène, cosmétiques ou lessiviels. Dans les cas les plus prégnants, les patients sont dans l'impossibilité de sortir de chez eux pour se rendre dans les magasins, les banques ou les bâtiments publics.



Répartition des types de pathologie selon leur origine

D'autres symptômes plus invalidants dans la vie courante comme les douleurs musculaires et articulaires, les migraines, les irritations (yeux, nez, gorge, oreilles...), les nausées et vomissements, les palpitations cardiaques ou les hémorragies mettent en danger la vie des malades. À noter que, selon l'étude de l'ANSES, parmi les patients dont la PC était la pathologie principale, il s'agissait d'une pathologie en lien avec le travail pour les deux tiers et en relation avec l'environnement pour un tiers. Et les nuisances en cause en relation avec le travail étaient principalement les peintures, teintures, solvants, diluants

► Détoxification, un processus complexe et altéré

Selon une définition du dictionnaire Larousse Médical, la détoxification est un « Processus par lequel l'organisme inactive les substances toxiques d'origine interne ou externe ». Ce processus se déroulant essentiellement au niveau du foie, on parle ainsi de détoxification hépatique. Le processus de détoxification consiste à transformer les substances toxiques difficile à éliminer en dérivés capables d'être évacués par les selles ou les urines. Dans un premier temps, la substance dangereuse est transformée en une autre moins ou pas toxique. Dans un second temps, la substance obtenue est transformée en une autre plus ou moins toxique elle-même mais hydrosoluble (soluble dans l'eau) et donc plus facilement éliminable dans les urines. C'est une altération de ces mécanismes physiologiques qui peut expliquer la maladie.



Les détergents peuvent être à l'origine du problème.

► Qui, que, quoi...

Les PC peuvent toucher toutes les populations. Selon des données recueillies sur le site du Réseau Environnement Santé (RES), l'incidence est de 1 à plus de 25% selon la sévérité de la 1- Rapport dit « RNV3P » réalisé entre 2001 et 2021 portant sur 1 867 cas.

Attention ! Au début des années 2010, la mode de la cure de « détox » a connu un grand succès public. Et surtout commercial ! Mais elle n'est fondée sur aucune base scientifique et n'a aucune efficacité prouvée. Si ce n'est sur le portefeuille de celui qui vend les produits !

► Reconnaissances difficiles à tous niveaux...

Un cas révélateur a mis en évidence le problème de la reconnaissance des PC (dans ce cas liés aux produits phytosanitaires), l'affaire Triskalia. Elle concerne l'intoxication d'employés par des insecticides interdits ou/et répandus en trop grande quantité sur des stocks de céréales gardés trop longtemps dans les bâtiments de l'entreprise bretonne Nutréa-Triskalia afin de spéculer ! Deux ex-salariés sérieusement intoxiqués sur leur lieu de travail de Plouisy, portaient plainte contre leur employeur auprès du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociales (TASS) de Saint-Brieuc. Celui-ci condamnait en septembre 2014 l'entreprise

agroalimentaire, aujourd'hui Ereden, pour faute inexcusable. Niant l'évidence et donc refusant d'admettre toute responsabilité dans cet incident, l'employeur les avait même licenciés. (2) Merci patron ! À ce jour, le combat judiciaire continue et les deux ex-employés attendent toujours que la procédure pénale contre les personnes responsables de leur intoxication aboutisse. Pourtant atteints de symptômes comme des aphtes et des brûlures buccales, des hémorragies et des diarrhées sanguines suite au contact avec les pesticides, la Mutuelle sociale agricole (MSA) les a défendus dans un premier temps pour, dans un second, prendre le parti de l'employeur ! (3)

Plus généralement, jugés parfois comme hystériques, simulateurs ou fainéants et donc confrontés en plus à des problèmes de reconnaissance sociale, judiciaire et médicale, les patients atteints de PC sont couramment sujet à la déprime voire à la dépression. Un accompagnement psychologique est alors crucial pour sortir de la spirale infernale de l'évitement et du renfermement.

Remarque : la PC est reconnue au Japon, aux USA, au Canada, en Espagne, Allemagne et par l'OMS comme on l'a vu au début de ce document.

Pourquoi cette pathologie ne l'est elle pas en France ? Le vieux paradigme de Paracelse (4) comme quoi « *Tout est poison, rien n'est poison. La dose fait le poison.* » a de beaux jours devant lui alors que maintes exceptions existent déjà (voir LCC n°3 sur les perturbateurs endocriniens).



<https://sosmcs.fr/>

► Les remèdes ?

A ce jour, il n'existe pas de traitement pour soigner ou guérir les PC. Les seules précautions consistent à éviter au maximum la proximité des sources d'origine chimique. Se couvrir de pied en cap pour empêcher le contact avec la peau et porter des masques pour éviter l'inhalation constitue l'arsenal des précautions susceptibles d'améliorer la vie sociale des malades lors des sorties en milieu « hostile ».

Des alternatives sont possibles pour le nettoyage et l'entretien de la maison. Le recours aux produits d'origine naturelle paraît la solution en substitut aux substances chimiques de synthèse. Rien que du classique pour qui est déjà sensible aux problèmes écologiques posés par l'arsenal chimique « traditionnel » pour nettoyer sa demeure. Vinaigre blanc, bicarbonate de soude, percarbonate de soude, cristaux de soude, huiles essentielles ou savon de Marseille semblent pouvoir permettre d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes du syndrome de PC.

Lors de l'achat ou du remplacement du mobilier, faire la chasse aux composés organiques volatils (COV) présents dans le domicile. Exemples. Les meubles en bois massif seront privilégiés par rapport aux meubles en panneaux de particules (aggloméré), en fibres de bois (MDF) ou en contreplaqué qui peuvent contenir des colles à base de formaldéhyde, l'un des principaux polluants intérieurs. Il faudra aussi privilégier les textiles naturels ou, dans le doute ou dans le cas contraire, les laver avant toute utilisation. Et bien sûr recourir quotidiennement à la ventilation des pièces de vie du logement pour éviter

l'humidité. La filtration de l'air et de l'eau de boisson peut aussi réduire les risques de contact avec des molécules allergisantes. Les cosmétiques et produits de soin labellisés « bio » constitueront la majorité des produits contenus dans la trousse de toilette. Et s'il est possible de s'en passer, c'est encore mieux !

Et bien sûr, favoriser une nourriture à base d'aliments biologiques. Attention aux labels controversés tels les « Sans résidus de pesticides » ou « Zéro résidu de pesticides » ou le fameux et désormais très présent HVE, (Haute Valeur Environnementale) qui permettent l'emploi de produits phytosanitaires et protègent peu ou pas notre santé et la nature !



Attention à certains labels...



Préférez ceux-ci !

► Conclusion

Devant l'ignorance et la non reconnaissance du problème de la part de la grande majorité du corps médical français, les patients (il faut bien les nommer ainsi) sont condamnés à une errance médicale et psychologique qui les amène parfois vers une dépression, voire à penser au suicide pour certains. En résumé, une possible croisière vers l'enfer...

À lire : en français, pas grand-chose vu le peu d'intérêt porté par les autorités scientifiques...

Adhérez à Générations Futures
<https://www.generations-futures.fr/agir/devenir-adherent/>
Relais local 65
tarbes@generations-futures.fr

2- Les deux plaignants sont Stéphane Rouxel et Laurent Guillou 3- Pour en savoir plus sur cette affaire : <http://la-petite-boite-a-outils.org/chantiers/triskalia/triskalia-chronologie.html>

4- Médecin-chirurgien-philosophe (1493-1541).